

RESULTATS DES ELECTIONS SOCIALES ET DE L'ELECTION DE LA DELEGATION SYNDICALE DU PERSONNEL A L'UCL

Mai 2008

Vous trouverez ci-après les résultats des élections sociales à l'UCL synthétisés en quelques tableaux : le taux de participation, la répartition des voix en nombres absolus pour chaque liste et en pourcentages ainsi que la répartition des sièges.

Le nombre de voix de préférence pour chacun-e des candidat-e-s est disponible dans les deux secrétariats CNE-UCL. Il sera publié dans le prochain numéro du Droit de Savoir.

TAUX DE PARTICIPATION

Conseil d'entreprise				CPPT			Délégation syndicale	
Collèges	Nombre d'électeurs	Taux de participation	Evolution par rapport à 2004	Nombre d'électeurs	Taux de participation	Evolution par rapport à 2004	Nombre d'électeurs	Taux de participation
Jeunes	458	53,0 %	+ 7,2 %	458	53,2 %	+ 7,7 %		
Employés	1524	73,3 %	+ 3 %	4907	59 %	+ 2,7 %		
Cadres	3383	53,6 %	+ 3,3 %	(1)	(1)	(1)		
TOTAL	5365	59,1 %	+ 3 %	5365	58,6 %	+ 2,7 %	5260	56,3 %

(1) ne pas oublier : au CPPT, il n'y a pas de distinction entre employés et cadres. Les personnes qui votent dans le collège des cadres au Conseil d'entreprise rejoignent le collège des employés au CPPT

Le taux de participation aux élections sociales est en augmentation de 3 % au CE et de 2,7 au CPPT. A l'élection de la délégation syndicale, il faut noter que c'est la première fois qu'une délégation syndicale générale de l'ensemble du personnel est élue à l'UCL.

RÉPARTITION DES VOIX (en nombres absolus)

REPARTITION DES VOIX (en nombre d'accords)									
Conseil d'entreprise					CPPT			Délégation syndicale	
Collèges	SEL	CNE	CNC	CGSLB	SEL	CNE	CGSLB	SEL	CNE
Jeunes	26	161		-	30	163	-		
Employés	169	769		48	372	2089	91		
Cadres	109	1254	196	-					
Total	304	2184	196	48	402	2252	91	358	2207

RÉPARTITION DES VOIX (en pourcentage)

Conseil d'entreprise					CPPT			Délégation syndicale	
Collèges	SEL	CNE	CNC	CGSLB	SEL	CNE	CGSLB	SEL	CNE
Jeunes	13,9 %	86,1 %		-	15,5 %	84,5 %	-		
Employés	17,1 %	78,0 %		4,8 %	14,6 %	81,9 %	3,6 %		
Cadres	7,0 %	80,4 %	12,6	-					
Total	11,1%	79,9 %	7,2 %	1,8 %	14,6 %	82,0 %	3,3 %	14,0 %	86,0 %

Par rapport à 2004, la CNE augmente de 4,4 % ses voix au CE ; de 1,8 % au CPPT ; et de 4,2 % à l'élection de la délégation syndicale.

RÉPARTITION DES SIÈGES

Conseil d'entreprise					CPPT			Délégation syndicale	
Collèges	SEL	CNE	CNC	CGSLB	SEL	CNE	CGSLB	SEL	CNE
Jeunes	-	3	-	-	-	3	-		
Employés	1	4	-	-	2	13			
Cadres	-	11	1	-					
TOTAL	1	18	1	-	2	16		3	19



La CNE avait en 2004, 44 mandats sur 50 (soit 88 % des mandats)

- 16 sur 18 au Conseil d'entreprise
- 14 sur 16 au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT)
- 14 sur 16 en délégation syndicale

Le nombre de mandats à attribuer a augmenté lors de ces élections de 2008 et est passé à 60 (20 mandats au Conseil d'entreprise, 18 mandats au CPPT et 22 mandats en délégation syndicale unifiée du personnel)

Au terme des élections de 2008, la CNE obtient **53 mandats sur 60** (soit 88,3 % des mandats) :

- 18 sur 20 au Conseil d'entreprise (+ 2)
- 16 sur 18 au Comité pour la Prévention et la protection au Travail (+ 2)
- 19 sur 22 en délégation syndicale (+ 5)

La délégation CNE du personnel de l'UCL remercie le personnel pour ses voix. Elle estime qu'il est de sa responsabilité de les faire entendre !